

Informations de base	
2015/2150(BUD) BUD - Procédure budgétaire Budget rectificatif 6/2015: ressources propres, fonds fiduciaires de l'Union pour les actions extérieures, Office de l'ORECE Subject 6.30.02 Assistance et coopération financière et technique 8.40.08 Agences et organes de l'Union 8.70.01 Financement du budget, ressources propres 8.70.55 Budget 2015	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	BUDG Budgets	GARDIAZABAL RUBIAL Eider (S&D)	23/07/2015
	Rapporteur(e) fictif/fictive MUREȘAN Siegfried (PPE) TORVALDS Nils (ALDE) TARAND Indrek (Verts/ALE)		
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Environnement	3409	2015-09-18
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	GEORGIEVA Kristalina	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
15/07/2015	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2015)0351 	Résumé
18/09/2015	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	11695/2015	Résumé
18/09/2015	Adoption du projet du budget par le Conseil		
29/09/2015	Vote en commission		
01/10/2015	Dépôt du rapport budgétaire	A8-0280/2015	Résumé

05/10/2015	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/10/2015	Décision du Parlement	T8-0353/2015	Résumé
14/10/2015	Résultat du vote au parlement		
14/10/2015	Fin de la procédure au Parlement		
04/12/2015	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2015/2150(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/8/03959

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE567.488	09/09/2015	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A8-0280/2015	01/10/2015	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T8-0353/2015	14/10/2015	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget	11695/2015	18/09/2015	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission	COM(2015)0351 	15/07/2015	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Budget rectificatif 6/2015: ressources propres, fonds fiduciaires de l'Union pour les actions extérieures, Office de l'ORECE

2015/2150(BUD) - 14/10/2015 - Acte final

OBJECTIF : adoption du budget rectificatif 6 au budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2015.

ACTE LÉGISLATIF : Adoption définitive (UE, Euratom) 2015/2220 du budget rectificatif n° 6 de l'Union européenne pour l'exercice 2015.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 6/2015 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 14 octobre 2015 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif porte sur:

- la révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles et aux assiettes TVA et RNB, et
- la budgétisation des corrections britanniques correspondantes ainsi que de leur financement qui ont pour effet de modifier la répartition entre États membres de leurs contributions au budget de l'Union.

Le budget rectificatif prévoit en outre l'ouverture de 2 postes budgétaires consacrés aux dépenses d'appui aux fonds fiduciaires gérés par la Commission européenne, dans les domaines "Développement et coopération" et "Élargissement", comportant la mention "pour mémoire" (p.m.) ainsi qu'une modification du tableau des effectifs de l'Office de l'ORECE qui ne modifie pas le nombre total d'emplois ni le budget de l'Office.

Ce budget rectificatif **n'a pas de répercussions sur les dépenses en 2015.**

L'incidence sur les recettes se traduit par une modification de la répartition entre États membres de leurs contributions au titre des ressources propres.

Budget rectificatif 6/2015: ressources propres, fonds fiduciaires de l'Union pour les actions extérieures, Office de l'ORECE

2015/2150(BUD) - 14/10/2015 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 600 voix pour, 43 voix contre et 2 abstentions, une résolution sur la position du Conseil relative au projet de budget rectificatif n° 6/2015 de l'Union européenne pour l'exercice 2015 – Ressources propres, Fonds fiduciaire de l'Union pour les actions extérieures, Office de l'organe des régulateurs européens des communications électroniques.

Le Parlement rappelle que le projet de budget porte sur:

- la révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles et aux assiettes TVA et RNB, et
- la budgétisation des corrections britanniques correspondantes ainsi que de leur financement qui ont pour effet de modifier la répartition entre États membres de leurs contributions au budget de l'Union.

Il prévoit en particulier l'ouverture de deux postes budgétaires consacrés aux dépenses d'appui aux fonds fiduciaires gérés par la Commission européenne, dans les domaines "Développement et coopération" et "Élargissement", comportant la mention "pour mémoire" (p.m.) ainsi qu'une modification du tableau des effectifs de l'Office de l'ORECE qui ne modifie pas le nombre total d'emplois ni le budget de l'Office.

Un budget rectificatif sans incidence sur le budget 2015 : le Parlement observe que le projet de budget rectificatif n° 6/2015 **n'a pas d'incidence sur les dépenses inscrites au budget de 2015** et que son incidence sur les recettes correspond uniquement à une modification de la répartition des contributions entre États membres.

En conséquence, le Parlement européen approuve sans modification la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 6/2015.

Budget rectificatif 6/2015: ressources propres, fonds fiduciaires de l'Union pour les actions extérieures, Office de l'ORECE

2015/2150(BUD) - 01/10/2015 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport d'Eider GARDIAZABAL RUBIAL (S&D, ES) relatif à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 6/2015 de l'Union européenne pour l'exercice 2015 – Ressources propres, Fonds fiduciaire de l'Union pour les actions extérieures, Office de l'organe des régulateurs européens des communications électroniques.

Ce dernier porte sur la révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles et aux assiettes TVA et RNB, sur la budgétisation des corrections britanniques correspondantes ainsi que de leur financement, qui ont pour effet de modifier la répartition entre États membres de leurs contributions au budget de l'Union. Il prévoit en particulier l'ouverture de deux postes budgétaires consacrés aux dépenses d'appui aux fonds fiduciaires gérés par la Commission européenne, dans les domaines "Développement et coopération" et "Élargissement", comportant la mention "pour mémoire" (p.m.) ainsi qu'une modification du tableau des effectifs de l'Office de l'ORECE qui ne modifie pas le nombre total d'emplois ni le budget de l'Office.

Un budget rectificatif sans incidence sur le budget 2015 : les députés observent que le projet de budget rectificatif n° 6/2015 n'a pas d'incidence sur les dépenses inscrites au budget de 2015 et que son incidence sur les recettes correspond uniquement à une modification de la répartition des contributions entre États membres.

En conséquence, ils appellent le Parlement européen à approuver sans modification la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 6/2015.

Budget rectificatif 6/2015: ressources propres, fonds fiduciaires de l'Union pour les actions extérieures, Office de l'ORECE

2015/2150(BUD) - 18/09/2015 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le 15 juillet 2015, la Commission a présenté au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 6 au budget général pour l'exercice 2015, portant sur les éléments suivants:

- une révision des prévisions relatives aux ressources propres et à la correction britannique,
- la création de deux nouveaux postes budgétaires 21 01 04 08 et 22 01 04 03 (Dépenses d'appui pour les fonds fiduciaires gérés par la Commission européenne) dans les domaines politiques "Développement et coopération" et "Élargissement", dotés d'une mention "pour mémoire" (p.m.),
- la modification du tableau des effectifs de l'Office de l'ORECE, sans incidence budgétaire.

Les prévisions révisées des ressources propres ont été révisées le 19 mai 2015, et concernent les droits de douane et les assiettes TVA et RNB.

Les prévisions relatives aux droits de douane nets et à l'assiette RNB ont été révisées à la hausse (+ 6,79% et + 0,42% respectivement) et les prévisions relatives à l'assiette TVA ont été révisées à la baisse (- 1,26%).

La correction des déséquilibres budgétaires en faveur du Royaume-Uni (correction britannique) concerne les exercices 2011, 2012, 2013 et 2014. Cette correction est financée par les autres États membres, à l'exclusion du Royaume-Uni.

Position du Conseil : le 18 septembre 2015, le Conseil a adopté sa position sur le PBR n° 6/2015 telle qu'elle figure à l'annexe technique de l'exposé des motifs de sa position sur le budget rectificatif (*voir annexe doc. Conseil 11695/15*).

Budget rectificatif 6/2015: ressources propres, fonds fiduciaires de l'Union pour les actions extérieures, Office de l'ORECE

2015/2150(BUD) - 15/07/2015 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un projet de budget rectificatif 6 au budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2015.

CONTENU : le présent projet de budget rectificatif (PBR) n° 6 pour l'exercice 2015 porte sur les éléments suivants:

- la révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles (RPT, c'est-à-dire les droits de douane et les cotisations dans le secteur du sucre) et aux assiettes TVA et RNB, la budgétisation des corrections britanniques correspondantes ainsi que de leur financement, qui ont pour effet de modifier la répartition entre États membres de leurs contributions au budget de l'UE au titre des ressources propres;
- la création de 2 nouveaux postes budgétaires: 21 01 04 08 et 22 01 04 03 — Dépenses d'appui pour les fonds fiduciaires gérés par la Commission européenne. Ces postes sont destinés à accueillir la compensation pour les frais liés à la gestion des fonds fiduciaires de l'Union pour les actions extérieures, conformément à l'article 187, paragraphe 7, du règlement financier;
- une modification du tableau des effectifs de l'Office de l'ORECE n'entraînant pas de changement dans le budget global ou le nombre total d'emplois. Pour rappel, l'Office de l'ORECE a été créé en 2009 et est situé à Riga (Lettonie). Il dispose actuellement d'un effectif de 15 agents temporaires. La proposition de modification du tableau des effectifs de l'Agence en 2015 est nécessaire afin de permettre la promotion de 2 administrateurs (AD 5) et de 2 assistants (AST 3) occupant des emplois temporaires en 2015. Le budget global et le nombre total d'emplois resteraient inchangés.

Ce PBR n° 6/2015 **n'a pas de répercussions sur les dépenses en 2015**. L'incidence sur les recettes se traduit par une modification de la répartition entre États membres de leurs contributions au titre des ressources propres.